

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 octobre 2005

CP 05/10-10

FOURNITURE DE PANNEAUX ET DISPOSITIFS DE SIGNALISATION DEVOLUTION DES MARCHES

Pour répondre aux besoins du Conseil Général, une consultation a été lancée auprès des fournisseurs en vue de conclure un ou plusieurs marchés pour la fourniture de panneaux et dispositifs de signalisation.

Les caractéristiques principales du marché sont les suivantes :

- Procédure : Appel d'offres ouvert européen
- Marché à bons de commande décomposé en lots comprenant les montants annuels suivants :

Lot n° 1 : signalisation de police

- montant minimum : 30 000 € TTC
- montant maximum : 120 000 € TTC

Lot n° 2 : signalisation directionnelle

- montant minimum : 200 000 € TTC
- montant maximum : 800 000 € TTC

Lot n° 3 : signalisation temporaire

- œ montant minimum : 20 000 € TTC
- œ montant maximum : 80 000 € TTC

Lot n° 4 : signalisation de balisage

- montant minimum : 20 000 € TTC
- montant maximum : 80 000 € TTC

- Durée : 1 an renouvelable 3 fois ;

Conformément au Code des Marchés Publics, les critères définis et pondérés dans le dossier de consultation par la personne publique permettant à la Commission d'Appel d'Offres de dégager l'offre économiquement la plus avantageuse sont les suivants :

- | | |
|--|------|
| - Adaptabilité, intégration au mobilier existant | 30 % |
| - Valeur technique (catalogue, échantillons fournis) | 30 % |
| - Prix | 20 % |
| - Délai de livraison | 20 % |

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 19 septembre 2005, a examiné les offres déposées par les sociétés ayant répondu à la consultation dans les formes et délais requis.

A l'issue de l'analyse des offres jointe au présent rapport et après avis des utilisateurs dans les subdivisions départementales, la Commission réunie le 3 octobre 2005 a décidé d'attribuer les marchés ainsi qu'il suit :

- Lots 1 à 3 : ROMAIN CHELLE
- Lot 4 : SODIREL

Motivation du choix :

Pour les lots 1 à 3, seule la société ROMAIN CHELLE présente des panneaux à bords retournés bordés conformes au cahier des clauses techniques. Les délais de livraison proposés sont courts : 2 à 15 jours et les prix sont les plus bas.

Pour le lot 4, la balise proposée par la société SODIREL présente l'avantage d'une protection par une baguette plastique qui protège les rivets et le raccord afin d'éviter des blessures en les manipulant. Le pied triangulaire de la balise s'adapte au matériel existant sur les routes départementales.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer, au nom du Conseil Général, les marchés de fournitures à intervenir avec les sociétés sus-citées pour la fourniture de panneaux et dispositifs de signalisation.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 octobre 2005

CP 05/10-10

**FOURNITURE DE PANNEAUX ET DISPOSITIFS DE SIGNALISATION
DEVOLUTION DES MARCHES**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 octobre 2005,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département, les marchés de fournitures à intervenir avec les sociétés suivantes pour la fourniture de panneaux et dispositifs de signalisation :
 - Lots 1 à 3 – signalisation de police, directionnelle et temporaire :
ROMAIN CHELLE
 - Lot 4 – signalisation de balisage : SODIREL
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les marchés correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,